

GUIDE DU PARENT

ETE 2025



CAMP DE JOUR

LES AVENTURIERS DU SECTEUR NORD

*Presente par la Table de Concertation Vie
Citoyenne de Vedelec*

AIDE-MÉMOIRE POUR LES PARENTS

HEURES

- Période d'accueil : **7h30 à 9h**
- Animation : 9h à **16h**
- Période de départ : **16h à 17h**
- **Du lundi au jeudi**

Les heures d'arrivée et départ doivent obligatoirement être respectées.

COLLATIONS ET REPAS

À CHAQUE JOUR

- Une collation
- Un dîner complet
- Une bouteille d'eau réutilisable

Une collation santé est fournie par le camp de jour tous les matins.

Les enfants doivent avoir déjeuné avant leur arrivée au camp.

Les noix et arachides sont interdites

MATÉRIELS À PRÉVOIR

- Des vêtements de rechange
- Une casquette ou un chapeau
- Un chandail supplémentaire ou dermoprotecteur pour la baignade
- Un maillot de bain et des sandales
- Une serviette
- Crème solaire
- Bouteille d'eau réutilisable

Il est fortement recommandé d'appliquer la crème solaire une première fois avant l'arrivée au camp.

Les objets personnels ne sont pas autorisés au camp de jour.

N'oubliez pas d'identifier tout le matériel de votre enfant.

SORTIES ET ACTIVITÉS

Le parent doit consulter la programmation hebdomadaire chaque jour pour connaître les activités

IL ÉTAIT UNE FOIS, LE CAMP DE JOUR

Pour une troisième année consécutive, la Table de Concertation Vie Citoyenne de Nédélec est fière de pouvoir offrir un été rempli de magie et d'aventure qui créera, nous osons l'espérer, des souvenirs enchantés pour vos trésors. Tout comme par les années passées, nos animatrices transporteront vos enfants dans des univers épiques et féériques par le biais d'activités thématiques, de sorties, d'activité artistique, sportive, mais surtout récréative.

Le présent guide a été conçu pour les parents concernant le fonctionnement du camp de jour 2025. Prenez le temps de le lire et conservez-le précieusement pour vous y référer au besoin au courant l'été. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec les bénévoles de la TCVCN.

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

PROGRAMME GÉNÉRAL

- Une multitude d'activités encadrées par des professionnels de domaines variés (sport, arts plastiques, théâtre, musique, cuisine et plus encore) ;
- Des sorties extérieures sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- Des activités aquatiques ;
- De grands rassemblements (journée festive, dîner communautaire, olympiade inter camp de jour) ;
- Des journées thématiques.

La programmation complète du camp de jour sera publiée sur Planitou et sera affichée à l'intérieur du gymnase à chaque début de semaine. Lorsqu'il fait beau et que la programmation le permet, toutes les activités ont lieu à l'extérieur. **Lors des journées thématiques, votre enfant est invité à se costumer pour ajouter de la magie à sa participation au camp !**

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

Pour fréquenter le camp, l'enfant doit :

- Être âgé au minimum de 4 ans au 30 septembre 2024
- Être âgé de 12 ans ou moins

Les enfants seront divisés en petit groupe selon leur âge.

INSCRIPTION ET TARIFS

L'inscription aura lieu du 1^{er} mai au 15 juin à 17h00

Important ! Il sera impossible d'inscrire un enfant ou d'annuler une inscription à partir du 16 juin. De plus, l'intégralité des frais d'inscription devra être acquittée au plus tard le 16 juin 2025.

Vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant en remplissant le formulaire d'inscription Jotform qui vous sera acheminé par la secrétaire de l'école primaire, sur la page Facebook de la Table concertation et sur Nédélec Développement, ainsi que sur linktree à linktr.ee/table.c.v.c.nedelec ou en scannant le code QR ci-joint.

Vous n'avez pas accès à internet pour inscrire votre enfant ? Appelez Josée Germain au bureau municipal de Nédélec au 819-784-3311 poste 4. Vous pouvez la contacter du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.



À tout moment, vous pouvez contacter les membres du comité sur Planitou, Messenger ou par courriel au table.c.v.c.nedelec@outlook.com

Le coût est de 70\$ par semaine

Vous pouvez procéder au paiement des frais par virement bancaire à l'adresse suivante table.c.v.c.nedelec@outlook.com, par chèque, au nom de la Table de Concertation Vie Citoyenne de Nédélec ou en argent comptant au bureau municipal.

Nous n'acceptons pas d'inscriptions à la journée. Nous ne faisons que des inscriptions pour la semaine entière. Après quoi, il est de votre choix du nombre de jours ou votre enfant sera présent au camp de jour.

ACCOMPAGNEMENT ET BESOINS PARTICULIERS

La Table de Concertation Vie Citoyenne de Nédélec favorise l'intégration de tous les enfants en offrant un accompagnement aux enfants à besoins particuliers. Pour bénéficier du service d'accompagnement, l'enfant doit avoir l'intérêt et la capacité de participer à la majorité des activités offertes afin de permettre une intégration réussie.

Si votre enfant présente des défis (difficultés comportementales, défi de communication, de mobilité, une maladie), il est important d'aviser le comité, ainsi, nous pourrions travailler de concert avec vous et les intervenants de votre enfant afin de pouvoir mettre en place les actions requises afin de faciliter son intégration.

ACCUEIL ET DÉPART

Période d'accueil : 7h30 à 9h

Animation : 9h à 16h

Période de départ : 16h à 17h00

À l'arrivée au camp de jour, le parent doit signaler au chef d'équipe la présence de son enfant et toute information qu'il juge nécessaire de transmettre pour le bon déroulement de sa journée. Il est important de vérifier que la fiche du participant dans Planitou contient les coordonnées à jour (adresse, numéro de téléphone, personne à contacter en cas d'urgence). Si vos coordonnées ou les informations médicales de l'enfant changent au cours de l'été, vous devez aviser le chef d'équipe.

Si votre enfant est autorisé à quitter le camp de jour avec un autre adulte que ses parents, le nom de cette personne doit apparaître sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Le parent doit transmettre l'information lors de l'inscription ou en avisant la coordonnatrice du camp de jour. Il sera impossible de laisser partir l'enfant avec une personne non autorisée.

Si l'enfant est autorisé à partir seul, il pourra quitter le camp de jour à compter de 16h à moins d'indication contraire de la part du parent.

SORTIES

Le parent doit consulter la programmation hebdomadaire chaque jour pour connaître les activités. Vous trouverez la programmation sur Planitou. **Certaines sorties nécessitent un départ du camp de jour avant la période habituelle.** Si votre enfant arrive en retard lors de ces journées, vous devrez le reconduire au lieu de l'activité.

TENUE VESTIMENTAIRE

L'enfant doit être habillé confortablement pour effectuer des activités sportives et se déplacer.

- Un t-shirt ;
- Un short ;
- Des espadrilles ou des sandales attachées à la cheville ;
- Un chapeau ou une casquette

COLLATIONS ET REPAS

Pour chaque journée au camp de jour, l'enfant aura besoin de :

- D'une collation ;
- Un repas ;
- **Une bouteille d'eau-**

Il est important de prévoir des aliments sains, nourrissants et en quantité suffisante afin que votre enfant ait de l'énergie toute la journée. Comme les boîtes à lunch ne sont pas rangées dans un réfrigérateur, favorisez l'utilisation d'un petit bloc réfrigérant, de style « Ice pack » pour garder les aliments au frais.

La collation du matin est offerte gratuitement par le camp de jour. Comme il n'est pas distribué avant 9h00, prévoyez de faire déjeuner votre enfant avant son arrivée au camp de jour.

Il est interdit d'apporter des collations contenant des arachides ou des noix.

MATÉRIEL

Matériel à prévoir dans le sac à dos de l'enfant :

- Une bouteille d'eau réutilisable en tout temps ;
- Un chandail supplémentaire ou un chandail dermoprotecteur à utiliser lors des jeux d'eaux. Cela diminue de façon significative l'exposition de la peau au soleil et les risques de coup de soleil.
- Un maillot de bain et des sandales
- Une serviette
- Un lunch et une collation
- Des vêtements de rechange
- Un gilet coton ouaté
- Crème solaire.

Il est fortement recommandé d'appliquer de la crème solaire une première fois à la maison avant l'arrivée au camp.

Tous les articles de l'enfant doivent être identifiés. Cela permet de limiter grandement les objets perdus. **Les objets personnels ne sont pas autorisés au camp de jour.**

BAIGNADE

N'ayant pas accès à une piscine ou à la plage, les enfants seront plus souvent amenés à jouer avec des jeux d'eau, fusil à eau, petite pataugeuse ou gicleur à eau. Vous devez tout de même prévoir le matériel suivant :

- Maillot de bain
- Serviette
- Sandales
- Vêtements de rechange

ALLERGIE, MALADIE ET MÉDICAMENT

Allergie

Il est important de déclarer toute allergie dont souffre l'enfant. S'il possède un auto-injecteur d'épinéphrine (Épipen), il est fortement recommandé de l'avoir avec lui en tout temps.

Maladie

Si l'enfant présente des symptômes de maladies contagieuses et si son état ne lui permet pas de participer aux activités, nous vous demandons de le garder à la maison. Le chef d'équipe du camp peut retourner un enfant dont la condition ne serait pas adéquate.

Médicament

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite du parent. Le parent doit remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament afin que l'enfant puisse recevoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Seuls les médicaments prescrits pourront être donnés au camp de jour à condition que le nom de l'enfant et la prescription soient bien identifiés sur le contenant. **Il est fortement suggéré de faire préparer des dispills en pharmacie.** La plupart des pharmacies offrent ce service gratuitement et il assure une sécurité accrue dans la gestion des médicaments. Si vous êtes en mesure de donner les médicaments en dehors des heures du camp, cela demeure la meilleure option.

Aucun médicament en vente libre ne sera administré.

Les médicaments doivent être remis au chef d'équipe à l'arrivée au camp de jour. Aucun médicament ne doit être laissé dans la boîte à lunch de l'enfant ou dans son sac à dos.

PLANITOU

Cet été encore, le camp de jour « Les aventuriers du secteur Nord » utilisera l'application Planitou pour la gestion des présences. En inscrivant votre enfant au camp, vous consentez à ce que certaines données personnelles soient partagées avec Planitou. Pour plus d'information, référez-vous à la politique de confidentialité disponible sur le site Web de Planitou.

Quelques jours après l'inscription au camp de jour, vous recevrez une clé d'accès pour créer le dossier de l'enfant dans Planitou. **Le dossier de l'enfant devra être complété avant le premier jour de participation au camp.** Prenez note que si la fiche santé de votre enfant n'est pas complétée, celui-ci pourrait se voir refuser l'accès pour des raisons de sécurité.

Pour en savoir plus, rendez-vous au : <https://planitou.ca/solutions/loisirs/camps-de-jour-et-vacances/>



Lettre à l'attention des parents

Notre camp utilise l'application Planitou

pour la communication avec les parents et la gestion des présences numériques !



RÈGLES DE VIE

Voici les règles de vie à respecter pour le bon déroulement du camp du jour :

- Je respecte les animateurs et les autres enfants. Aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée ;
- Je respecte le matériel et les lieux ;
- J'utilise en langage approprié et respectueux ;
- J'écoute les consignes et je participe aux activités ;
- Je demeure avec mon groupe ou mon animateur en tout temps

Procédure en cas de non-respect des règles de vie :

Infraction	Mesures mises en place
1 ^{er}	L'enfant recevra un avertissement verbal et le parent sera informé de la situation.
2 ^e	L'enfant recevra un avertissement écrit (fiche) à signer par le parent et sera rencontré avec l'équipe du camp de jour et le parent.
3 ^e	L'enfant sera suspendu du camp pour une journée.
4 ^e	L'enfant sera suspendu du camp de jour pour le reste de l'été.

Si le comportement de l'enfant est jugé grave et entrave l'intégrité ou la sécurité du participant, des autres enfants ou des animateurs, la direction du camp de jour pourrait amorcer l'application des mesures à la 3^e ou la 4^e infraction selon la gravité de la situation (ex. violence, fugue, geste sexuel inapproprié).

PROCÉDURE DE RETARD

Lorsqu'un parent vient chercher son enfant en retard, voici la procédure appliquée :

1 ^{er} retard	En avertissement verbal est donné au parent
2 ^e retard	L'enfant est suspendu de service de garde pour une journée. Le parent doit venir chercher son enfant à 16h.
3 ^e retard	L'enfant est suspendu de service de garde pour tout l'été. Le parent doit venir chercher son enfant à 16h tous les jours.
4 ^e retard	Expulsé du camp de jour

Les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées. Par considération pour les animateurs, vous devez venir chercher votre enfant au plus tard à 17h. Aucun n'enfant ne peut être laissé seul sur les lieux du camp de jour avant l'arrivée des monitrices.

La direction du camp de jour se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un enfant dont le parent ne respecterait pas les heures d'ouverture.

PROCÉDURE DE COMMUNICATION

Organigramme

Titre	Tâches
Animateur	Responsable de l'encadrement, de l'animation et de la sécurité des enfants de son groupe.
Accompagnateur	Responsable de l'encadrement d'enfants à besoins particuliers.
Coordonnateur	Coordonne et planifie les activités. Supervise, encadre et soutiens les animateurs du camp de jour Responsable des communications avec les parents.
Nous joindre	Table.c.v.c.nedelec@outlook.com
Messenger	Table concertation Nédélec
Plus d'information	819-784-3311 poste 4
Linktree	 linktr.ee/table.c.v.c.nedelec



Attestation de lecture du Guide du parent

- ☐ J'ai pris connaissance du guide du parent;
- ☐ J'ai lu les règles de vie, j'en ai discuté avec mon enfant et il s'engage à les respecter. Je suis conscient que des mesures seront appliquées dans le cas contraire;
- ☐ J'ai pris connaissance de la procédure de retard et je consens à respecter les horaires du camp de jour. J'aviserais l'équipe de coordination de toute urgence qui engendrerait un retard :
- ☐ J'aviserais le chef d'équipe de tout changement au dossier de mon enfant.

Date

Signature du parent

À remettre au chef d'équipe du camp de jour le premier jour de fréquentation de votre enfant.